

Par courriel

Montréal, le 17 février 2021

Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 4780, boulevard Saint-Charles, lot : 1 348 942, Cadastre du Québec, arr. Pierrefonds-Roxboro, Montréal (Québec).

Madame,
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 10 novembre 2020, concernant l'adresse précitée.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification, 30 juin 2005, 6 pages ;
2. Lettre d'avertissement de pesticides, 18 juillet 2005, 2 pages ;
3. Rapport de vérification, 27 juin 2008, 2 pages ;
4. Lettre d'avertissement de pesticides, 8 juillet 2008, 4 pages ;
5. Rapport de vérification, 10 juin 2010, 8 pages ;
6. Lettre d'avertissement des pesticides, 17 juin 2010, 2 pages ;
7. Rapport d'inspection, 13 juillet 2011, 6 pages ;
8. Lettre d'avertissement des pesticides, 19 juillet 2011, 2 pages ;
9. Rapport d'inspection, 14 juillet 2016, 6 pages ;
10. Lettre d'avertissement de pesticides, 9 août 2016, 2 pages ;
11. Permis relatif aux pesticides délivré le 17 juin 2020.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de Montréal
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
www.environnement.gouv.qc.ca

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION
	Date de la vérification : <u>30 juin 2005</u> Heure d'arrivée : _____ Heure de départ : _____ Réalisée par : <u>Maude Beaumier</u> Accompagné de : _____
	SAGIR
	Demande : <u>200115151</u> Intervenant : <u>Y2046791</u> Lieu d'intervention : <u>X2074380</u> Intervention d'inspection : <u>300235526</u> Intervention de suivi d'infraction : _____ Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Pépinière de l'Ouest de l'Ile inc.</u>
	Adresse civique : <u>4780, Boul. S-Charles</u> <u>Pierrefonds (Québec)</u>
	Municipalité : <u>Montréal, arrondissement Pierrefonds</u> Code postal : <u>H1P 1Y4</u>
	Téléphone : <u>(514) 620-2615</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____ Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7820-06-01-0168300</u> Matricule Cidreq : <u>11142758359</u>
	GPS (19T) : NAD _____ Longitude (x) : _____ Latitude (y) : _____ Heures d'ouverture : _____ Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____
PERMIS ET CERTIFICATS	PERMIS
	Titulaire du permis : <u>Pépinière de l'Ouest de l'Ile inc.</u>
	N° de permis : <u>P550164</u> Expiration : <u>2008</u> / <u>03</u> / <u>01</u> <small>Année Mois Jour</small>
	Adresse du titulaire du permis : <u>4780, Boul. S-Charles</u> <u>Pierrefonds (Québec) H1P 1Y4</u>
	Catégorie : <u>B Vente au détail</u> Sous-catégorie : <u>B2 Vente au détail (classe 4)</u>
	Région émettrice du permis : <u>Montréal</u>
	CERTIFICATS
	Titulaire du certificat : <u>Terresa Amorosa</u> <input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
	Titre : _____ Téléphone : <u>(514) 620-2615</u> Cellulaire : _____
	N° et sous-catégorie de certificat : <u>C550792 A, B1, B2</u> Expiration : <u>2008</u> / <u>11</u> / <u>01</u> <small>Année Mois Jour</small>
Titulaire du certificat : <u>Antonio Amorosa</u> <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection	
Titre : _____ Téléphone : <u>(514) 620-2615</u> Cellulaire : _____	
N° et sous-catégorie de certificat : <u>C550793 A, B1, B2, CD4</u> Expiration : <u>2007</u> / <u>11</u> / <u>01</u> <small>Année Mois Jour</small>	
Autre personne rencontrée : <u>article 53, 54</u>	
Titre : <u>employée</u> Téléphone : <u>(514) 620-2615</u> Cellulaire : _____	
BUT DE LA VÉRIFICATION	But : <u>Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.</u>

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides					
Art.	Exigence ¹	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.		X		EcoClear, pesticide de classe commercial en vente libre
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.		X		Arrivé à la pépinière, aucun employé certifié n'était présent.
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.			X	
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L. 47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.			X	
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.			X	
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée		X		À mon arrivée, il n'y avait aucun employé certifié
L. 62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.	X			20 minutes plus tard, Terressa Amorosa est arrivé et m'a montré son certificat
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
CODE DE GESTION DES PESTICIDES					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.			X	
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.			X	
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.			X	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			X	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			X	
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.			X	
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			X	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).			X	
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).	X			Envoi postal de la liste des numéros de téléphone importants à afficher.
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			X	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	X			Voir Documents remis
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	X			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antialissure).		X		Voir conclusion

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B₁ et ne concerne pas les titulaires de permis B₂.

DOCUMENTS REMISS	Code de gestion des pesticides : Les faits saillants
	Listes de numéros de téléphone importants à afficher
	Sofad: Vente au détail (calsse 4) Partie I et II
REMARQUES	
CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.
	À cesser la vente :
	<ul style="list-style-type: none"> EcoClear (commercial), 1L (LPA : 25528)
	À restreindre l'accès :
	<ul style="list-style-type: none"> Later's Folpet – Fongicide Roses et Jardin, 80g (LPA : 15798) Green Cross – Round Up Anti-graminés et Herbicide, 2L (LPA : 24299) Vapona – Plaquette insecticide, 100g (LPA : 22027) Later's Origins – insecticide pour la cours et le jardin, 1L (LPA : 24849) Later's Poudre (LPA : 12146) Later's cuivre PM, 250g (LPA : 16140) Wilson – Traitement Cuprique BORDO, 200g (LPA : 17482) Later's Tomato Fruit set spray, 250g (LPA : 15975) META – Slug & Snail pellets, metaldehyde, 400g (LPA : 8169) Supérieur – Destructeur d'araignées et d'insectes (concentré), 250ml (LPA : 27169) King – PTV, Poudre Pomme de Terre, insecticide/ fongicide (LPA : 10711)
	S'assurer d'avoir des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant (L. 45) et que les activités ou la surveillance soient réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée (L.50), soit vente au détail B1, s'il y a vente de pesticides de classe 1 à 3, et B2, s'il y a vente de pesticides de classe 4.
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Maude Beaumier, étudiante</u> <i>Maude Beaumier</i> <small>Signature</small> Date : <u>05/07/18</u> <small>Année / mois / jour</small> <small>Lettres moulées</small>
	Superviseur : <u>Marie-Michèle Pagé</u> <i>Marie-Michèle Pagé</i> <small>Signature</small> Date : <u>2005/07/19</u> <small>Année / mois / jour</small> <small>Lettres moulées</small>
	Commentaires du superviseur :



Répinière de l'Ouest de l'Ile - 30 juin 2005

Le 18 juillet 2005

Pépinière de l'Ouest de l'Île inc.
4780, Boul. St-Charles
Pierrefonds (Québec)
H1P 1Y4

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise de vente au détail de
pesticides en regard de la réglementation sur les pesticides

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée à votre commerce le 29 juin 2005 par M^{me} Maude Beaumier, concernant la vente au détail de pesticides. Vous trouverez ci-joint le résumé du rapport de vérification.

À la lecture de ce document, et tel que vous en avez été informé lors de la visite de M^{me} Beaumier, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées par votre entreprise. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à une mise aux normes, mais si tel n'est pas le cas, nous vous demandons de procéder aux correctifs requis avant le 31 juillet 2005.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur les pesticides, la présence d'un employé dûment certifié est requise sur les lieux où il y a vente ou offre de vente de pesticides de classe 4. Or, lors de la visite du 29 juin 2005, cette condition n'était pas respectée. Vous trouverez ci-joint des documents expliquant comment obtenir une certification en vente au détail de pesticides.

Nous vous demandons de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

Vous trouverez également dans le présent envoi le fascicule « Le Code de gestion des pesticides – Les faits saillants ». Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de vous mettre au fait des différentes exigences réglementaires qui sont déjà en vigueur ou qui le deviendront prochainement.

...2

Finalement, nous vous informons que votre entreprise pourrait éventuellement faire l'objet d'une inspection.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Maude Beaumier au numéro de téléphone (514) 873-3636, au poste 238.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Michèle Page
Technicienne
(514) 873-3636 poste 278

MMP/mb

p.j.

Analysé et
Recommandé par : Maude Beaumier
Approuvé par : _____

RAPPORT DE VÉRIFICATION

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Date de la vérification : 27 Juin 2008 Réalisée par : Amelia Fong
 Nom de l'entreprise : Pépinière de l'Ouest de l'île Municipalité : Pierrefonds
 N° de gestion documentaire : 7820-06-01-01683-00

BUT DE LA VÉRIFICATION

But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides					
Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	✓			
L. 43	Stratégie de qualification de l'acheteur			✓	
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	✓			
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives			✓	
L. 47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.			✓	
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	✓			
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.		✓		
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée		✓		Aucun certifié lors de la visite
L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.		✓		
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	✓			
CODE DE GESTION DES PESTICIDES					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	✓			Aucun produit dans l'entrepôt.
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	✓			
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué, doté d'un aménagement de rétention.			✓	
19	Effectuer les opérations de chargement ou de déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			✓	
20	Disposer sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser toutes les déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).			✓	
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).		✓		
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			✓	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe I destiné à l'application sur le gazon (information).	✓			
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	✓			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture aïntalissure).		✓		

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis B1 et ne concerne pas les titulaires de permis B2.

RAPPORT DE VÉRIFICATION

DOCUMENTS REMIS			
REMARQUES	<p>1) L'entreprise met en vente libre des produits de la classe 4</p> <p>2) L'entreprise met en vente deux produits ^{de classe 9} dont leur numéros d'homologation sont expirés. (# homologation : 23809[⊕] et 12100)</p> <p>3) Aucun employé certifié n'était sur les lieux lors de la visite.</p> <p>⊕ Date d'expiration de l'homologation : 2009-01-26 Date limite de vente au détail : 2006-01-26</p>		
CONCLUSION	<p>L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.</p> <p>L'entreprise met en vente des pesticides de classe 4 et 9</p>		
RECOMMANDATIONS	<p>Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.</p> <p><input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.</p> <p><input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.</p>		
SIGNATURES	<p>Vérificateur : <u>Amelia Fong</u>, étudiant <small>Lettres moulées</small></p>	<p><u>Amelia Fong</u> <small>Signature</small></p>	<p>Date : <u>2008/07/07</u> <small>Année / mois / jour</small></p>
	<p>Superviseur : <u>JULIE DAVIGNON</u> <small>Lettres moulées</small></p>	<p><u>Julie Davignon</u> <small>Signature</small></p>	<p>Date : <u>08/07/08</u> <small>Année / mois / jour</small></p>

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 8 juillet 2008

Pépinière de l'Ouest de l'Île Inc.
4780 Boul. St-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9

N/Réf. : 7820-06-01-01683-00

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise de vente au
détail de pesticides en regard de la réglementation sur les pesticides

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 27 juin 2008 par Amélia Fong sur les
lieux de votre commerce de vente au détail de pesticides.

Tel qu'il a été convenu, vous trouverez ci-joint les résultats de nos vérifications.

À la lecture de ce document, et ce, tel qu'il a été discuté lors de l'évaluation, vous
constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées. Vous
avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes
de votre entreprise mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons d'y procéder
immédiatement.

Veuillez vous assurer que :

- Le permis, ou le duplicata du permis, soit affiché bien en vue dans
l'établissement
 - o Loi sur les pesticides (L.R.Q., c.P-9.3)
Article 49;
- L'entreprise a, à son emploi, du personnel certifié en nombre suffisant et
disponible sur les lieux durant les heures d'ouverture du commerce
 - o Loi sur les pesticides (L.R.Q., c.P-9.3)
Article 50;

...2

- Les employés certifiés ont en leur possession leur certificat afin de l'exhiber sur demande
 - o Loi sur les pesticides (L.R.Q., c.P-9.3)
Article 62;

- Aucun pesticide de classe 4 soit offert en vente en libre-service (sauf les préservateur à bois et peinture antisalissure), voir ci-joint la liste des produits à déplacer dans l'armoire sous clé et la liste de pesticides de classe 5 (vente libre)
 - o Code de gestion des pesticides (L.R.Q., c.P-9.3; r.0.01)
Article 27.

Il a été constaté que votre commerce offre en vente deux pesticides de classe 9 : « Sera Pondclear traitement pour les bassin » (numéro d'homologation : 23809) dont la date limite de vente au détail est le 26 janvier 2006; et « Wilson, Diazinon Maggotox en granules pour les légumes » (numéro d'homologation : 12100) dont la période d'homologation est expirée depuis le 31 décembre 2005. La vente de tels produits est illégale au Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Veuillez prendre note que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA, division de Santé Canada) sera avisé de cette situation. Nous vous invitons à contacter M. Duval de l'ARLA-Québec au (514) 496-1670 afin de vérifier si l'utilisation de ces produits est permise pour l'écoulement des stocks et, le cas échéant, comment disposer de ces produits.

Bien que votre entreprise ne possède pas de lieu d'entreposage de pesticides proprement dit, nous vous suggérons d'afficher, bien en vue, la liste des services en cas d'urgence ci-joint (Code de gestion des pesticides, L.R.Q., c.P-9.3; r.0.01; art. 21).

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés, au plus tard le 25 juillet 2008.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Amélia Fong ou Julie Davignon au numéro de téléphone (514) 873-3636, respectivement aux postes 232 et 226 ou à amelia.fong@mddep.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Julie Davignon, Technicienne

Direction régionale du Centre de
contrôle environnemental de Montréal.

JD/af



p. j. (6)

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE VÉRIFICATION

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Date de la vérification : <u>10/06/2010</u> Réalisée par : <u>Anthony Amsel</u>					
	Nom de l'entreprise : <u>Pépinière de l'Ouest de l'île</u>			Municipalité : <u>Montréal</u>		
N° de gestion documentaire : <u>7820-06-01-01683-01</u>						
BUT DE LA VÉRIFICATION	But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.					
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides					
	Art.	Exigence ¹	C	NC	S.O.	Commentaire
	L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	X			
	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.		X		Teresa Amorosa et Richard Briggs ont la formation, mais non le certificat.
	L.46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.				
	L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.				
	L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.				
	L. 47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.				
	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	X			
	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée		X		
	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.		X		
	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
	CODE DE GESTION DES PESTICIDES					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	X			Tous les pesticides sont mis à la vente sur des étagères dans le magasin	
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	X				
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.					
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.					
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.					
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.					
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.					

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B₁ et ne concerne pas les titulaires de permis B₂.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE VÉRIFICATION

	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).				
	21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).	X			
	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			X	
	25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe I destiné à l'application sur le gazon (information).	X			
	26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	X			
	27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture aintalissure).		X		Safer's destructeur de limaces et d'escargots (# hom : 28775) et Adios Ambros (# hom : 28712)
REMARQUES	<p>- Teresa Amorosa et Richard Briggs ont leur formation sur la vente au détail des pesticides, mais n'ont pas de certificat. Ils sont présentement en train de faire la demande pour une certification du Ministère.</p> <p>- Certain pesticides de classe 4 sont en vente libre : Safer's destructeur de limaces et d'escargots (# hom : 28775) et Adios Ambros (# hom : 28712)</p>					
CONCLUSION	Entreprise non conforme.					
RECOMMANDATIONS	<p>Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.</p> <p><input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.</p> <p>- Placer les pesticides de classes 4 dans l'armoire barrée.</p> <p>- Faire parvenir une copie du certificat de Teresa Amorosa et Richard Briggs.</p>					
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Anthony Amsel, étudiant</u> <i>Lettres moulées</i>		 <i>Signature</i>		Date : <u>2010/06/17</u> <i>Année / mois / jour</i>	
	Superviseur : <u>Astrid Delmotte</u> <i>Lettres moulées</i>		 <i>Signature</i>		Date : <u>2010/06/17</u> <i>Année / mois / jour</i>	

ml/2009-05-27

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION
	Date de la vérification : <u>1003/06/2010</u> Heure d'arrivée : <u>11h30</u> Heure de départ : <u>12h00</u> Réalisée par : <u>Anthony Amsel</u> Accompagné de : _____
	SAGO Demande : <u>200115151</u> Intervenant : <u>Y2046791</u> Lieu d'intervention : <u>X2074380</u> Intervention d'inspection : <u>300591187</u> Intervention de suivi d'infraction : _____ Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Pépinière de l'Ouest de l'île</u> Adresse civique : <u>4780 Boul. St - Charles</u> _____ Municipalité : <u>Montréal</u> Code postal : <u>H9H 3C9</u> Téléphone : <u>514-620-2615</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____ Site internet : _____ N° de gestion documentaire : <u>7820-06-01-01683-01</u> Matricule Cidreq : <u>1142758359</u> GPS (19T) : NAD <u>83</u> Longitude (x) : <u>-73.52.18,99</u> Latitude (y) : <u>45.27.50,07</u> Heures d'ouverture : _____ Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____
	PERMIS
	Titulaire du permis : <u>Pépinière de l'Ouest de l'île</u> N° de permis : <u>P550164</u> Expiration : <u>2011</u> / <u>05</u> / <u>13</u> Année Mois Jour Adresse du titulaire du permis : <u>5803 Westminster avec 4780 Boul. St-Charles</u> _____ Catégorie : <u>B</u> Sous-catégorie : <u>B2</u> Région émettrice du permis : <u>Montréal</u>
	CERTIFICATS
	Titulaire du certificat : <u>AUCUN</u> <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____ N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ / _____ / _____ Année Mois Jour
	Titulaire du certificat : _____ <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____ N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ / _____ / _____ Année Mois Jour
	Autre personne rencontrée : <u>Teresa Amorosa</u> Titre : <u>Gérant</u> Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	BUT DE LA VÉRIFICATION
But : <u>Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.</u>	

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides					
Art.	Exigence ¹	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	X			
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.		X		Il n'y a personne de certifié, mais Teresa Amorosa et Richard Briggs ont commencé les démarches.
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.				
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.				
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.				
L.47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.				
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	X			
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée		X		
L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.		X		
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
CODE DE GESTION DES PESTICIDES					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	X			Tous les pesticides sont mis en vente sur des étagères dans le magasin.
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	X			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.				
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.				
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.				
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.				
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.				
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).				
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).	X			
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			X	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	X			
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	X			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antialissure).		X		Safer's destructeur de limaces et d'escargots (# hom : 28775) et Adios Ambros (# hom : 28712)

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B₁ et ne concerne pas les titulaires de permis B₂.

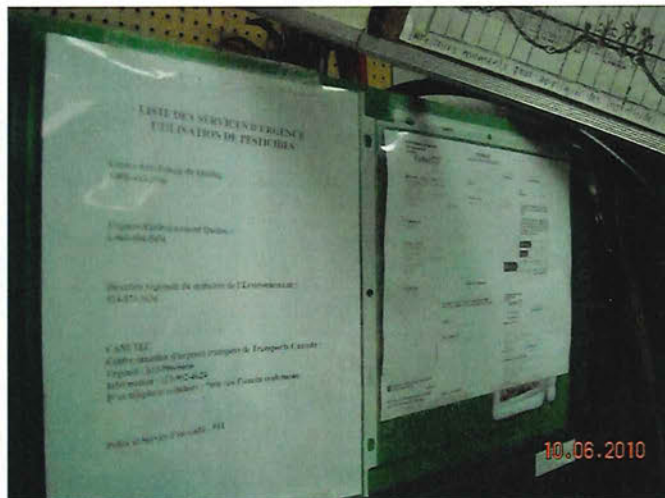
E N T	Aucun
REMARQUES	<p>- Teresa Amorosa et Richard Briggs ont leur formation sur la vente au détail des pesticides, mais n'ont pas de certificat. Ils sont présentement en train de faire la demande pour la certification du Ministère.</p> <p>- Certains pesticides de classe 4 sont en vente libre : Safer's destructeur de limaces et d'escargots (# hom : 28775) et Adios Ambros (# hom : 28712)</p>
CONCLUSION	<p>L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.</p>
RECOMMANDATIONS	<p>Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.</p> <p><input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.</p> <p>- Placer les pesticides de classe 4 dans l'armoire barrée.</p> <p>- Faire parvenir une copie du certificat de Teresa Amorosa et Richard Briggs.</p>
SIGNATURES	<p>Vérificateur : <u>Anthony Amsel, étudiant</u> <i>Amsel</i> <u>Signature</u> Date : <u>2010/06/17</u> <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Année / mois / jour</i></p> <p>Superviseur : <u>Astrid Delmotte</u> <i>Astrid Delmotte</i> <u>Signature</u> Date : <u>2010/06/17</u> <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Année / mois / jour</i></p> <p>Commentaires du superviseur :</p>

ml/2009-05-27

Pépinière de l'Ouest de l'île
10.06.2010
Anthony Amsel



Serrure d'entrepôt pesticides cl 4



Affiche services d'urgence



Vente classe 5 & 4



Armoire classe 4



Nouveau produit sur le marché



Formation de la SOFAD pour vente au détail



Autres classe 5

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 17 juin 2010

Pépinière de l'Ouest de l'Île
4780 Boul. St-Charles
Montréal (Québec) H9H 3C9

N/Réf. : 7820-06-01-01683-01

Document : 400720606

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre activité en regard de la
réglementation sur les pesticides

Mesdames, Messieurs,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 28 mai 2010 par Anthony Amsel sur les lieux de votre entreprise.

Tel qu'il a été convenu, vous trouverez ci-joint les résultats de nos vérifications.

À la lecture de ce document, et ce, tel qu'il a été discuté lors de l'évaluation, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes de votre entreprise mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons de procéder immédiatement.

VENTE:

Veuillez vous assurer que :

- L'entreprise a, à son emploi, du personnel certifié en nombre suffisant et disponible sur les lieux durant les heures d'ouvertures du commerce
 - o Loi sur les pesticides (L.R.Q. c.P-9.3) Article 45;
- Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie approprié
 - o Loi sur les pesticides (L.R.Q., c.P-9.3) Article 50;
- Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande
 - o Loi sur les pesticides (L.R.Q., c.P-9.3) Article 62;

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal, Québec H1T 3X9
Téléphone : 514-873-3636
Télécopieur : 514-864-1990
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca


- Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antialissure). Pesticides en vente libre : Safer's destructeur de limaces et d'escargots (# hom : 28775) et Adios Ambros (# hom : 28712)
 - o Code de gestion des pesticides (L.R.Q., c.P-9.3; r.0.01) Article 27.

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite d'ici **le 25 juillet** démontrant que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés; du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection au cours des prochains mois.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Anthony Amsel ou Astrid Delmotte au numéro de téléphone (514) 873-3636 respectivement aux postes 225 et 253 ou à anthony.amsel@mddep.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Astrid Delmotte

p. j. rapport d'évaluation

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-07-13	Heure d'arrivée : 14 h 24	Heure de départ : 14 h 57
Inspecteur : Valérie Amano	Accompagné de :	

N° intervention : 300660997	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7820-06-01-01683-01	N° du rapport d'inspection : 400838075
N° demande : 200115151	Type de demande : Programme de contrôle estival des pesticides par les étudiants (P-1)

But de l'inspection

Dans le cadre du programme 2011 de contrôle estival des pesticides par les étudiants :

1- rencontrer les responsables des entreprises de production de :

- de végétaux d'ornementation (arbres feuillus, arbustes, rosiers et plantes vivaces)
- de plants forestiers pour le reboisement (pépinières forestières)
- d'arbres de Noël
- de conifères
- de gazon
- autres (vente, extermination, golfs)

2- de vérifier la conformité des entreprises à la réglementation sur les pesticides

3- d'informer les entreprises des problématiques observées.

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Pépinière de l'ouest de l'île inc.	
Nom usuel du lieu : Pépinière de l'ouest de l'île inc.	
N° du lieu : x2074380	Type de lieu : B2
Localisation du lieu inspecté : 4780, boul. St-Charles, Pierrefonds Qc, H9H 3C9	
Coordonnées géographiques du lieu : Lat. : 45,4639083333 Long. : -73,8719416667	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Pépinière de l'ouest de l'île inc.	Propriétaire		Y2046791
Conditions météo			
Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
Teresa Amarosa	Propriétaire	514-620-2615-6	
article 53, 54	employée		

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Teresa Amarosa			

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Valérie Amano avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L16. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
article 23, 24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Mise en contexte (facultatif)

▫ Afin de vérifier et d'améliorer leur conformité en regard de la Loi sur les pesticides et de ses règlements, rencontrer les exploitants d'entreprises oeuvrant dans les secteurs suivants :

- végétaux d'ornementation (arbres feuillus, arbustes, rosiers et plantes vivaces)
- plants forestiers pour le reboisement (pépinières forestières publiques ou privées)
- arbres de Noël
- conifères
- gazon
- golfs
- extermination
- vente de pesticides

NB : Le mode de production de ces exploitants : culture en plein champs ou en conteneurs (N/A aux 3 derniers points)

3. Description de l'inspection**Points de vérification**

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides							
1	L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1
2	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2
3	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 3
5	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2
6	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code de gestion des pesticides							
8	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	15	Entreposage aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage d'eau (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 4

Personnes certifiées

Titulaire	No certificat	Date expiration	Type
Amorosa, Teresa	550792	2015-07-02	B2
Biggs, Richard	552879	2015-07-02	B2

Libre-service

Nom	# homo	Quantité	Type	Classe
Wilson's roots liquide stimulator de racines avec fongicide	16515	50ml	fong	4
Scotts ecosence moss-be-gon savon herbicide concentré	29303	1l	herb	5
Scotts ecosense herbicide avec applicateur attacher et vaporiser	28178	2l	herb	4

Scotts ecosence weed-b-gon suppression des mauvaises herbes	29694	709ml	herb	5
Scotts ecosence weed-b-gon suppression des mauvaises herbes	29695	2l	herb	4
Scotts ecosence weed-b-gon	29834	5l	herb	4
Ecoclear herbicide a action rapide	25528	1l	herb	3
Adios ambros domestique gh	28712	120g	herb	4
C-H docteur des roses insecticide-fongicide	10565	300g	ins/fong	4
King poudre insecticide a la rotenone	27817	500g	ins	4
C-H terre mere bouille souftee concentre	7386	1l	ins/fong	4
Safer's defender fongicide pour le jardin naturel	19061	1l	fonf	5
Insectigone insecticide pour insectes rampants (vaporisateur)	24370	350ml	ins	5
Insectigone vaporisateur insecticide pour fourmis	24912	350ml	ins	5
Insectigone insecticide pour fourmis	21342	500g	ins	5
Ortho-bug-b-gon mousse destructrice des guêpes et frelons	28205	450g	ins	5
Safer's destructeur de limaces et d'escargots	28775	500g	ins	4

Sous clé

Nom	# homo	Quantité	Type	Classe
Insecticide wilson fruit guard	29119	500ml	ins	4
King poudre a vaporiser pour jardin et arbres fruitiers	9986	500g	ins	4
Wilson insecticide-miticide malathion a vaporisation au boyau	21850	1l	ins	4
Roundup super concentre repression des graminees et mauvaises herbes	22759	1l	herb	4
Roundup prêt-a-l'emploi suppression de l'herbe à la puce	29003	709ml	herb	5
Safer's soufre en poudre fongicide miticide	19703	300g	fong	4
Scotts ecosence insecticide concentré	28404	500ml	ins	4
Green cross éliminateur de fourmis	27201	709ml	ins	5
Safer's btk insecticide biologique	24536	100ml	ins	5
Sulphure de calcium/Liquide insecticide d'huile a vaporisation pour arbres dormants	27978/25307	1l/500ml	ins	4
Wilson green earth organique rotenone a pulveriser pm	21349	250g	ins	4
Safer's destructeur de limaces et d'escargots	28775	1kg	ins	4
Chemfree fiche le camp repulsif animal	25829	500g	repul	5
Wilson's repulsif a rongeurs	13557	450ml	repul	9
Skoot repulsif a lapins, souris & chevreuils	7715	500ml	repul	4

Notes sur les vérifications

N°	Note
1	Vend un pesticide de classe 3 (25528).
2	Ils ont deux personnes certifiées, mais lors de ma visite, l'employée certifiée, a appelé Mme. Amarosa, la propriétaire certifiée, qui est finalement venue au magasin et elle m'a dit qu'il y avait toujours une personne certifiée, mais que là, rapidement, elle a dû aller porter quelqu'un. Le lendemain de ma visite, j'ai appelé au magasin et il n'y avait personne sur le plancher de certifiée.
3	Un permis expiré était affiché, celui à jour a été affiché.
4	Huit pesticides de la classe 4 étaient en libre-service, il y avait un classe 3 en libre-service et aussi un classe 9. De plus, le cadenas l'armoire des classe 4 n'était pas barré.

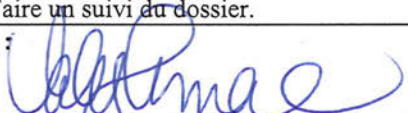
Date de l'inspection : 2011-07-13	No de gestion documentaire : 7820-06-01-01683
-----------------------------------	---

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

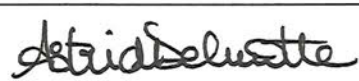
5. Conclusion
L'entreprise n'est pas conforme en tout point au code, au règlement et à la loi.

6. Recommandations
Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions soit:

- Faire un suivi du dossier.

Signature : 	Date de rédaction : 2011-07-14
---	--------------------------------

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte	Fonction : Technicienne répondante
Signature : 	Date : 2011-07-19
Commentaires :	

Pépinière de l'ouest de l'île

7820-06-01-01683, Inspection réalisée le 2011-07-13 par Valérie Amano



Classe 4 libre-service.



Classe 4 libre-service.



Toutes les photos ont été prises par un Nikon Coolpix L16.

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Montréal, le 19 juillet 2011

Pépinière de l'Ouest de l'île inc.
4780, boulevard St-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9

N/Réf. : 7820-06-01-01683-01

N° Document : 400838078

Objet : **Résultats de l'évaluation de la conformité de votre activité en regard
de la réglementation sur les pesticides**

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 13 juillet 2011 par Mme Valérie Amano sur les lieux de votre entreprise.

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous les résultats de nos vérifications.

Tel qu'il a été discuté lors de l'évaluation, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes de votre entreprise mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons de procéder immédiatement.

Assurez-vous que :

- Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.
 - *Loi sur les pesticides*, (L.R.Q., c. P-9.3)
Article 45
- Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.
 - *Loi sur les pesticides*, (L.R.Q., c. P-9.3)
Article 49
- Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée
 - *Loi sur les pesticides*, (L.R.Q., c. P-9.3)
Article 50

- Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.
 - *Loi sur les pesticides*, (L.R.Q., c. P-9.3)
Articles 34 et 36
 - *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides* (L.R.Q., c P-9.3, r.0.1)
Article 13

- Quiconque effectue une activité visée à l'article 10 doit se conformer au Code de gestion des pesticides.
 - *Loi sur les pesticides*, (L.R.Q., c. P-9.3)
Article 12

- Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antialissure).
 - *Code de gestion des pesticides* (L.R.Q., c P-9.3, r.0.01)
Article 27

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite ou par courriel d'ici **le 8 août 2011** démontrant que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection au cours des prochains mois.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Valérie Amano ou Astrid Delmotte au numéro de téléphone (514) 873-3636 respectivement aux postes 267 et 253 ou à valerie.amano@mddep.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Astrid Delmotte
Technicienne

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Montréal

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-07-14 Heure d'arrivée : 12 h 30 Heure de départ : 13 h 42
Inspecteur : Paul Francis BAYIHA MBOUA Accompagné de :

N° intervention : 301051980 Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° gestion documentaire : 7820-06-01-0168300 N° du rapport d'inspection : 401374795
N° demande : 200420954 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : P1 / Montréal / Pépinière de l'Ouest de l'île Inc.
P1 - Programme de contrôle estival des pesticides par les étudiants - Volet vente au détail B1/B2

Lieu inspecté
Nom du lieu : Pépinière de l'Ouest de l'Île Inc.
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2074380 Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 4780, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,463908333300;-73,871941666700

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Pépinière de l'Ouest de l'Île Inc.	Propriétaire	4780, boulevard Saint-Charles Pierrefonds (Québec) H9H 3C9	Y2046791

Conditions météo
Journée pluvieuse

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Amorosa Térésa	Propriétaire	514 620-2615/6

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : Amorosa Térésa

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 6 Nombre de photos annexées au rapport : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par BAYIHA MBOUA Paul Francis avec un appareil photo de type Nikon COOLPIX S2800. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

article 23, 24

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Numéro	Titre
1	Grille d'inspection B2

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	Annexe I	Liste des pesticides sous clé
	Annexe II	Liste des pesticides en vente libre

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

3 Description de l'inspection

Voir grille d'inspection à la page 3--4

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

L'entreprise n'est pas conforme en tout point à la Loi sur les pesticides, au Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides ainsi qu'au Code de gestion des pesticides.

➤ Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antialissure).

Référence : Code de gestion des pesticides (Chapitre P-9.3, r.1; Article 27)

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande la transmission d'une lettre d'avertissement pesticide à l'entreprise pour l'informer de nos conclusions et l'inviter à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.

Rédigé par : Paul Francis BAYIHA MBOUA

Signature :  Date de signature : 2016-08-04

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Laforme  Fonction : Chef d'équipe par intérim

Signature :  Date : 2016-08-10

Commentaires :

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
17	25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	26 al. 1	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	26 al 2	Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf si indication sur l'étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
1	Remise de la liste de numéros d'urgence pour affichage à l'immédiat

Inventaire des pesticides en vente libre (non-obligatoire)

Nom	Homologation	Catégorie	Classe	Note
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

Inventaire des pesticides sous-clés (non-obligatoire)

Nom	Homologation	Catégorie	Classe	Note
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

Produits en vente libre à vérifier au bureau

Nom	Homologation	Classe	NI 11-06	C	NC	Note
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les inventaires et sur les produits à vérifier au bureau

Note

Grille d'inspection

Titre du programme : Vérification de la conformité de la vente des pesticides

Titre de la grille : Vente au détail de pesticides B-1 et B2

No de la grille : 1

Date de l'inspection : 2016-07-14

N° intervention : 301051980

Nom du lieu : Pépinière de l'Ouest de l'Île Inc.

N° du lieu : X2074380

Permis

Titulaire du permis : Pépinière de l'Ouest de l'Île Inc.	Adresse du titulaire du permis : 4780, boulevard Saint-Charles Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Numéro de permis : 550164	Date d'expiration : 2017-05-13
Catégorie : B	Sous-catégorie : 2
Région émettrice : Montréal	

Certificat

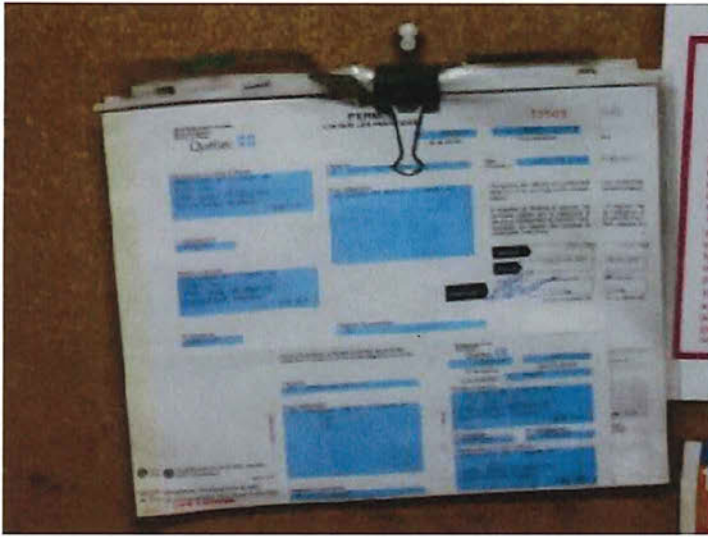
Titulaire du certificat : Amorosa Térésa	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Propriétaire	Téléphone : 514 620-2615/6 Cellulaire :
Numéro de certificat : 550792	Sous-catégorie : B2
Date d'expiration du certificat : 2020-07-02	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

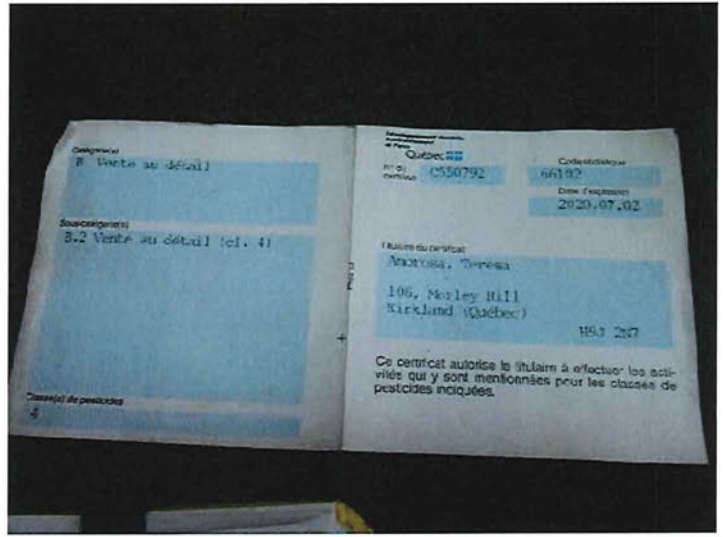
Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides							
1	L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexact les renseignements fournis pour obtenir le permis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code de gestion des pesticides							
8	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	15	Entreposage aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage d'eau (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser les fuites et procéder au nettoyage des lieux en cas de déversement (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1
16	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



DSCN1120.JPG
Affichage permis B2 bien en vue dans l'établissement



DSCN1121.JPG
Présentation certificat



DSCN1122.JPG
Pesticides sous clé



DSCN1123.JPG
Pesticides en vente libre

Montréal, le 9 août 2016

AVIS

Pépinière de l'Ouest de l'Île inc.
4780, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9

N/Réf. : 7820-06-01-01683-01
401378725

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre activité en regard de la réglementation sur les pesticides.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 14 juillet 2016 par un étudiant de notre direction régionale, il a été constaté des manquements à la réglementation à savoir :

- Avoir offert en vente libre les pesticides de classe 4 suivants : **Wilson Docteur des jardins insecticide-fongicide** (homologation 17424), **Mhouse d'appât à station rechargeable** (homologation 30799) et **Wilson Roots liquide stimulateur de racines avec fongicide** (homologation 16515)
Code de gestion des pesticides, chapitre II, Article 27

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

Pour votre information, il existe une liste sur laquelle figurent les pesticides qui peuvent être offerts en vente libre. Vous trouverez cette liste à l'adresse suivante :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/liste.pdf>

En outre, les biopesticides de classe 4 de la liste à l'adresse ci-dessous peuvent également être placés en vente libre : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/liste-biopesticides-domestiques.pdf>

...2

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite ou par fax d'ici le **22 août 2016** démontrant que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Paul Francis Bayiha Mboua ou Iris Laforme au numéro de téléphone 514 873-3636, respectivement aux postes 277 ou 229.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IL/bmpf/am



Iris Laforme
Chef d'équipe par intérim

PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES

Loi sur les pesticides

7820-06-01-01683-001


<p>ÉTABLISSEMENT Pépinère de l'Ouest de l'Île inc. Adresse du lieu : 4780, boulevard Saint-Charles Pierrefonds (Québec) H9H 3C9</p>	<p>NUMÉRO DE PERMIS 401928915</p> <p>NUMÉRO DE L'INTERVENANT Y2046791</p> <p>NUMÉRO DU LIEU X2074380</p> <p>DATE DE FIN DE VALIDITÉ 24 novembre 2023</p>
--	--

<p>TITULAIRE DU PERMIS Pépinère de l'Ouest de l'Île inc. 4780, boulevard Saint-Charles Pierrefonds (Québec) H9H 3C9</p>
--

<p>CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S) B2 - Vente au détail des pesticides de la classe 4</p>

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE 17 juin 2020



POUR LE MINISTRE